



Mon bailleur ne fais pas ce pourquoi il s est engagée que faire?

Par **Luludem02**, le **29/07/2021** à **12:13**

Bonjour,

Lors de la signature de mon bail début janvier, l'agence immobilière auprès de laquelle nous louons notre logement s'est engagée à réparer la porte de notre bâtiment ainsi que les interphones. L'agence s'est également engagée à réparer toutes les choses repérées lors de l'Etat des lieux. Nous sommes en juillet et rien n'a été fait.

Est-ce que j'ai des recours possible car, depuis le retour des beaux jours, des toxicomanes viennent squater ma cage d'escalier et je ne me sent pas en sécurité. J'ai contacté l'agence pour leur en faire part, ils m on répondu que ce serait réglé avant la fin de la semaine mais rien n'est jamais fais. Que puis je faire ?

Merci.

Par **P.M.**, le **29/07/2021** à **22:03**

Bonjour,

Vous pourriez mettre en demeure l'agence par lettre recommandée avec AR avec copie au bailleur avant de saisir le Tribunal Judiciaire en référé...

Par **janus2fr**, le **30/07/2021** à **07:46**

[quote]

Lors de la signature de mon bail début janvier, l'agence immobilière auprès de laquelle nous louons notre logement s'est engagée à réparer la porte de notre bâtiment ainsi que les interphones. L'agence s'est également engagée à réparer toutes les choses repérées lors de l'Etat des lieux. Nous sommes en juillet et rien n'a été fait.

[/quote]

Bonjour,

Si cette agence n'est que le mandataire du bailleur, elle ne peut pas "s'engager" ainsi. Tout au plus peut-elle remonter l'information au bailleur.

Si rien ne bouge, c'est donc directement à votre bailleur qu'il faut vous adresser...